



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/397
4 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

**LA CONTRIBUTION EFFECTIVE DU SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL
ET DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AU DÉVELOPPEMENT**

Note d'information du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La présente note s'inspire des résultats des discussions intergouvernementales tenues au sein du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires depuis la CNUCED X, ainsi que d'analyses réalisées par le secrétariat de la CNUCED. Elle vise avant tout à faciliter l'examen par la session thématique du point intitulé *La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement*, relevant lui-même du thème de la Conférence intitulé *Renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux pour la croissance économique et le développement, en particulier des pays en développement*. Ce débat pourrait être consacré aux politiques et à la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, y compris l'engagement à l'égard «d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire». La tâche principale consiste à faire en sorte que le commerce international et les négociations commerciales se traduisent pour les pays en développement par des «gains pour le développement» qui soient significatifs et quantifiables au plan commercial.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. DES GAINS POUR LE DÉVELOPPEMENT QUI PROFITENT À TOUS	3
II. LE SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL À LA CROISÉE DES CHEMINS ET LA PLACE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	4
III. TENDANCES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT .	6
IV. FAIRE EN SORTE QUE LE COMMERCE INTERNATIONAL CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT: ORIENTATIONS POSSIBLES	8
1. Rôle du commerce, libéralisation du commerce et marge de manœuvre des gouvernements.....	8
2. Corriger les déséquilibres économiques et institutionnels.....	10
3. Traitement spécial et différencié.....	12
4. Préférences commerciales.....	13
5. La contribution des négociations commerciales multilatérales	13
6. Commerce et concurrence.....	18
7. Produits de base	19
8. Commerce et environnement	20
9. Transfert de technologie.....	21
10. Accords commerciaux régionaux.....	21
11. Commerce Sud-Sud	22
12. Indicateurs et évaluations du développement	22
V. CONTRIBUTION DE LA CNUCED	23

I. DES GAINS POUR LE DÉVELOPPEMENT QUI PROFITENT À TOUS

1. Le commerce international est reconnu comme un important moteur de croissance dans l'économie mondiale et le processus de mondialisation. Il s'agit essentiellement de faire en sorte que les pays en développement tirent au mieux parti du potentiel qu'offre le commerce des biens, des services et des produits de base afin de leur permettre de réaliser de manière durable les objectifs de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté. Le fait de tirer des revenus plus importants et prévisibles du commerce peut beaucoup atténuer les problèmes de devises que connaissent les pays en développement, réduire leur dépendance à l'égard de l'aide extérieure et alléger la charge de la dette extérieure. L'amélioration des résultats commerciaux peut contribuer à un accroissement de l'investissement national et étranger, au renforcement et à la diversification de la base de l'économie et à une répartition plus efficace des ressources par une concurrence accrue. Le commerce peut être une forte incitation à renforcer la base scientifique et technologique d'un pays et à promouvoir les innovations, qui sont essentielles pour augmenter l'apport local, encourager les activités nationales à valeur ajoutée et améliorer la rentabilité des facteurs de production. Il peut permettre à l'esprit d'entreprise et aux capacités de donner toute leur mesure. En développant l'emploi productif, le commerce peut créer de nouveaux débouchés pour les pauvres et élargir les perspectives de participation plus profitable des femmes aux activités économiques. Le commerce peut aussi assurer l'accès des pauvres aux vivres, aux médicaments essentiels et aux services sociaux de base.

2. Accroître les avantages que les pays en développement tirent du commerce est dans l'intérêt des pays développés, étant donné que le potentiel de croissance de la demande intérieure dans certains pays développés est appelé à plafonner au vu des tendances démographiques à long terme et de la forte saturation de la consommation. Les pays en développement constituent un réservoir de demande inexploitée qui, s'il est mis à profit, pourrait avoir un effet d'entraînement exponentiel sur la croissance du commerce international et l'expansion de l'économie mondiale, s'accompagnant de retombées positives sur la santé des économies, des consommateurs et des entreprises des pays développés. Cela souligne qu'il importe dans une perspective mondiale d'encourager les économies en développement et de renforcer leurs capacités productives et commerciales et leur pouvoir d'achat pour contribuer à la prospérité générale et à l'expansion des marchés. Déjà, les pays en développement occupent une position importante dans le commerce des principaux pays développés. En 2003, pour la première fois, les importations des États-Unis en provenance des pays en développement ont dépassé celles en provenance des pays développés, et la part de leurs exportations vers les pays en développement a dépassé 40 %. Certains pays en développement ont le potentiel nécessaire pour devenir la locomotive de l'activité économique comme l'ont fait l'Europe, les États-Unis et plus tard le Japon au XX^e siècle. Les pays développés n'en restent pas moins de grands marchés pour les pays en développement, malgré une certaine diversification nationale et régionale des origines et des destinations des exportations et des importations. En conséquence, faire en sorte que le commerce contribue efficacement au développement est essentiel pour réaliser un «triplé gagnant» – pour les pays en développement et les pays en transition, pour les pays développés et pour l'économie mondiale.

3. Le commerce international et la libéralisation du commerce entraînent cependant des coûts à court et à long terme qui appellent des ajustements. Ainsi, il faudra toujours faire face aux pertes d'emploi, au déplacement de la production locale, à l'érosion des préférences et

aux risques liés à l'instabilité du marché mondial. Si l'on veut tirer au mieux parti des avantages du commerce international et de la libéralisation du commerce et minimiser les coûts, il est indispensable d'introduire aux niveaux national et international des politiques clairement ciblées et cohérentes en matière de commerce et de développement ainsi que des mécanismes d'appui et des filets de sécurité sociale. Il faut donc en particulier que les futures négociations prennent cet élément en compte de manière plus systématique. Il faut trouver des synergies, adopter un calendrier adapté – aux capacités des pays en développement, aux obligations qu'ils devront assumer et aux coûts de mise en œuvre – et veiller à ce que les ressources financières et techniques mises à leur disposition soient suffisantes. Les pays en développement devraient aussi recevoir une assistance concrète pour renforcer leurs capacités de production et mettre en place des filets de sécurité, aussi bien pour faire face aux coûts de l'ajustement que pour contribuer à compenser l'effritement des préférences commerciales. Des activités ciblées, générales et efficaces d'assistance technique et un renforcement en profondeur des capacités institutionnelles et structurelles sont des composantes importantes. Elles devraient être développées au-delà de la coopération technique traditionnelle destinée à mettre en œuvre les Accords de l'OMC, notamment en contribuant plus en profondeur au renforcement des capacités institutionnelles et structurelles.

4. La contribution efficace du commerce international au développement repose sur les politiques nationales des pays en développement eux-mêmes. Un climat économique international propice et positif et des politiques cohérentes, complémentaires et d'appui dans les pays développés sont aussi essentiels.

II. LE SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL À LA CROISÉE DES CHEMINS ET LA PLACE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

5. C'est en partant de l'hypothèse qu'une expansion du commerce se traduira par des avantages sociaux et des gains d'efficacité pour tous que la tentative d'une portée sans précédent de libéralisation du commerce et d'élaboration de règles se poursuit et trouve sa justification dans le système commercial international. À l'échelle multilatérale, la création de l'OMC en 1995 a marqué un changement d'orientation en intégrant des questions intrafrontalières dans le contexte d'un engagement unique. Cela a considérablement élargi le champ d'application du système commercial multilatéral. Une approche mettant l'accent sur l'intégration au système commercial, que le Programme de travail de Doha cherche à renforcer encore plus, a été introduite. Aux niveaux régional et bilatéral, également, les accords commerciaux et accords d'intégration économique Nord-Nord, Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ont acquis vigueur, épaisseur et dynamisme et occupent maintenant près de la moitié de l'espace commercial mondial. Ces phénomènes et les conséquences inévitables du système commercial international et des négociations commerciales pour l'emploi et même la survie des populations partout dans le monde soulignent à quel point il est important d'accorder au développement la priorité dans le commerce et les négociations commerciales. Intégration, appropriation, transparence et démocratie des processus de négociation et des prises de décisions, aux plans national et international, sont devenus incontournables face à l'essor des démocraties partout dans le monde, qu'illustre le nombre croissant des membres de l'OMC.

6. Comme l'intégration des pays en développement dans le système commercial international exige de plus en plus qu'ils alignent leurs politiques et normes sur celles des pays développés,

la participation des pays en développement au système commercial international est subordonnée à un certain nombre de conditions implicites: a) que leur développement, leur situation et leurs besoins financiers et commerciaux soient pleinement «intégrés dans le cadre des droits et obligations»; b) qu'une aide et un soutien internationaux adéquats, aux plans technique et financier, soient facilement accessibles en tant qu'aide à l'ajustement structurel; c) qu'il soit répondu positivement, en particulier par les pays partenaires développés, à leurs propres efforts de libéralisation et d'ajustement structurel; d) que les marchés internationaux soient moins imparfaits et faussés et permettent aux entreprises des pays en développement de soutenir la concurrence dans des conditions justes et d'utiliser au mieux les gains d'efficacité découlant de la réforme économique; e) qu'un accès préférentiel aux marchés accru et stable dans les domaines où les pays en développement ont un nouvel avantage comparé inhérent en ce qui concerne les produits de base, les produits manufacturés et les services soit assuré; et f) que des mesures soient prises pour remédier aux points faibles des pays en développement, en termes notamment de pouvoir de négociation. La Déclaration de Doha a renforcé ces aspirations en cherchant «à mettre leurs [des pays en développement] besoins et leurs intérêts au centre du Programme de travail adopté...».

7. Des gains importants étaient attendus et promis, notamment du «grand compromis» issu de la série la plus ambitieuse de négociations commerciales multilatérales, le Cycle d'Uruguay, qui a débouché sur la création de l'OMC. Ainsi, à la fin du Cycle d'Uruguay, les projections indiquaient un accroissement des revenus annuels de 116 milliards de dollars¹ pour les économies en développement et en transition en tant que groupe d'ici à 2005, sur une augmentation totale de 510 milliards de dollars du revenu mondial annuel². Dans la perspective des pays en développement, qui constituent la majorité des membres de l'OMC, les questions laissées en suspens lors du Cycle d'Uruguay doivent être réglées, les accords pleinement mis en œuvre et les gains concrétisés. De nombreux pays en développement ont appelé l'attention sur la nécessité urgente d'aborder les mandats et dispositions concernant expressément le développement dans la Déclaration de Doha et de corriger les asymétries du système commercial multilatéral. Il faut accorder la priorité qu'il mérite à leur programme central d'accès aux marchés dans le contexte de la libéralisation du commerce, en particulier dans des domaines tels que l'agriculture, les produits non agricoles et le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

8. Pour atteindre ces objectifs et relever ces défis, il faut ranimer la foi dans le système commercial multilatéral en tant qu'outil essentiel pour que le commerce contribue effectivement au développement; pour ce faire, des mesures et des résultats concrets sont nécessaires, surtout après la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Il faut faire face à la résurgence du protectionnisme et aux préoccupations que suscitent les pertes d'emplois sur certains grands marchés, dans des secteurs existants et nouveaux importants pour les pays en développement.

¹ Dans le présent document, dollar (\$) s'entend du dollar des États-Unis.

² Résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, Accès aux marchés pour les marchandises et les services: aperçu des résultats, secrétariat du GATT, Genève, novembre 1994, p. 7.

9. Tous les pays ont intérêt à ce que le Programme de travail de Doha aboutisse et à ce que ses principaux objectifs soient atteints. S'il est efficacement poursuivi et mis en œuvre, le Programme de travail de Doha pourrait permettre la mise en place des éléments nécessaires à la réalisation de ce que la Déclaration du Sommet du Millénaire a appelé «un système financier et commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire». Il peut contribuer à renforcer le multilatéralisme; protéger les pays en développement en particulier contre l'arbitraire, et garantir la justice et l'équité dans les relations commerciales; encourager la coopération internationale au plan économique et dans le domaine du développement, et promouvoir la solidarité et la cohésion en faveur du développement; augurer bien de l'avenir de l'économie mondiale, qui doit actuellement faire face à de nombreuses incertitudes et à des perspectives de croissance médiocres; envoyer des signaux positifs aux investisseurs et aux opérateurs qui pourraient stimuler considérablement le commerce et l'investissement; jouer le rôle d'un système de transmission pour réduire la pauvreté généralisée et persistante en offrant aux pauvres de nouvelles possibilités et permettre aux pays et à la communauté internationale d'agir dans des domaines d'intérêt public tels que la durabilité écologique, l'accès de tous aux biens, aux services et aux technologies essentiels et l'accès aux médicaments essentiels.

10. La priorité devrait être accordée au renforcement du système commercial multilatéral, en mettant l'accent sur les grandes questions de fond concernant le commerce et le développement, et en s'assurant que les négociations de Doha restent gérables, que des priorités soient établies et que le programme de développement soit mis en œuvre. En effet, il n'y a pas de meilleure solution qu'un système commercial multilatéral effectivement axé sur le développement pour promouvoir le commerce international et faire en sorte que des gains en découlent pour le développement.

III. TENDANCES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

11. Le commerce international semble reprendre; la croissance est passée de 3 % en 2002 à 4,7 % (13 % en dollars) en 2003. Les estimations de la CNUCED permettent de penser que la croissance atteindra 7 % en 2004. Outre le rôle des grands pays développés, les pays en développement apportent une contribution importante avec une croissance solide de 9 %. Cette amélioration des résultats a été en grande partie attribuable à l'augmentation de la demande d'importation dans les pays en développement et, dans une moindre mesure, dans les pays en transition. La Chine, avec une augmentation de 30 %, a mené la croissance impressionnante du commerce en Asie, tandis que l'Afrique et l'Amérique latine et les pays les moins avancés (PMA) ont enregistré une croissance modeste. Les pays en développement ont accru leur part du commerce international, qui est passée à 31 % en 2001. Aujourd'hui, les produits manufacturés représentent près de 70 % des exportations de marchandises des pays en développement, ce qui indique une tendance à une plus grande diversification.

12. Les résultats varient beaucoup d'un pays à l'autre. Un grand nombre de pays en développement, en particulier les PMA et les pays tributaires des produits de base, restent marginalisés dans le commerce international et le système commercial international et sont

toujours vulnérables aux chocs externes³. La plupart des pays en développement qui ont réussi à remplacer les produits primaires par des produits manufacturés l'ont fait en concentrant leurs efforts sur des produits basés sur des ressources nécessitant une forte intensité de travail, qui manquent en général de dynamisme sur les marchés mondiaux, ont une faible valeur ajoutée ou font l'objet d'une vive concurrence qui peut rapidement faire baisser les prix. Certains pays en développement sont rapidement passés à des exportations de produits à forte intensité de compétences et de techniques, qui ont bénéficié d'une rapide expansion dans le commerce mondial au cours des 20 dernières années. D'autres, y compris les nouvelles économies industrielles (NEI) d'Asie de l'Est, sont parvenus à accroître fortement leur part de la valeur ajoutée mondiale dans le secteur manufacturé, dans une mesure comparable ou supérieure à celle de leur part dans le commerce mondial d'articles manufacturés. Les exportations considérées ont souvent une valeur élevée.

13. Dans tous les pays, le secteur des services a pris de l'importance depuis 20 ans et représente une part croissante du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi. Le secteur des services est une activité économique fondamentale, qui a un rôle infrastructurel essentiel et des conséquences importantes pour la réduction de la pauvreté. Il y a cependant des écarts dans le développement des services et des services infrastructurels selon les pays et les régions. Les services représentaient en moyenne 50 % du PIB des pays en développement en 2000, tandis que ce pourcentage était de 68 % pour les pays développés. Le commerce des services représente 16 % du commerce total des pays en développement et s'accroît au même rythme que le commerce des marchandises. Le pourcentage de travailleurs employés dans des activités de services a atteint 70 % dans la plupart des pays développés et 50 % dans nombre de pays en développement. La plupart des entreprises de services emploient traditionnellement des femmes, notamment dans la fonction publique, qui garde son rôle de prestataire de services dans de nombreux pays en développement.

14. La part des pays en développement dans le total des exportations mondiales de services est passée à 23 % en 2001, tandis que leur part dans les importations mondiales a atteint 25 %. Bien que les PMA en tant que groupe ne représentent que 0,4 % environ du total des exportations mondiales de services commerciaux et que les importations de ces derniers atteignent presque 1 %, les services en pourcentage du total des échanges des pays individuels occupent une place dont l'importance est indiscutable. Par conséquent, la plupart des pays en développement restent importateurs nets de services. Leur avantage comparé se trouve dans les exportations de services à forte intensité de main-d'œuvre, essentiellement par le biais du mouvement temporaire de personnel (Mode 4 de l'AGCS). Le commerce électronique et l'externalisation des services des pays développés vers les pays en développement prennent de plus en plus d'importance pour un certain nombre de pays et sont liés à la réalisation d'un certain niveau de développement.

³ La part des PMA a enregistré une baisse séculaire, tombant de 1,46 % en 1970 à 0,25 % en 2001. Cela veut dire que le commerce mondial a de plus en plus distancé les importations des PMA pendant cette période.

IV. FAIRE EN SORTE QUE LE COMMERCE INTERNATIONAL CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT: ORIENTATIONS POSSIBLES

1. Rôle du commerce, libéralisation du commerce et marge de manœuvre des gouvernements

Croissance économique et réduction de la pauvreté

15. Depuis 20 ans, les écarts entre pays en développement en ce qui concerne les résultats commerciaux, la croissance économique et la réduction de la pauvreté donnent lieu à un débat international sur le rôle du commerce et de la réforme des politiques commerciales dans le processus de développement. Les écarts de revenus se sont creusés et restent un problème entre les pays et dans les pays, et la pauvreté demeure endémique dans les pays en développement où quelque 1,2 milliard de personnes subsistaient avec moins de un dollar par jour en 1999, ce qui fait de l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 un défi difficile à relever. Compte tenu de ce seuil de pauvreté, en ce qui concerne les résultats régionaux, la forte croissance économique enregistrée pendant les années 90 par l'Asie de l'Est a beaucoup contribué à faire reculer la pauvreté dans la région; au cours de cette période, la croissance annuelle du PIB s'y est élevée en moyenne à 6,4 % et la pauvreté a été réduite de plus de 40 %⁴. Compte tenu de l'importance de la population de la région, ce recul a joué un rôle important dans la diminution de près de 10 % de la pauvreté mondiale durant les années 90. Par contre, dans d'autres régions en développement, la croissance économique a été faible, voire négative, et les niveaux de pauvreté ont beaucoup augmenté pendant les années 90. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la croissance annuelle du PIB n'a atteint en moyenne que 1,6 % et la pauvreté a progressé de près de 20 %, tandis qu'en Afrique sub-saharienne le PIB est tombé à -0,4 % par an et le niveau de pauvreté s'est accru de plus de 30 %. Récemment, la Banque mondiale a prévu un renversement de ces tendances négatives grâce à une croissance globale du PIB dans toutes les régions en développement, avec une diminution correspondante de la pauvreté dans toutes les régions sauf l'Afrique jusqu'en 2015⁵. Il est important de noter que ces projections partent de l'hypothèse que la poursuite de la libéralisation des échanges sur les marchés mondiaux permettra aux pays en développement de tirer du commerce beaucoup plus d'avantages commerciaux. Ces projections encourageantes risqueraient de ne pas se réaliser si la libéralisation du commerce donnait des résultats moins favorables pour les pays en développement.

Libéralisation du commerce

16. La libéralisation du commerce est depuis quelques décennies au centre des conseils de politique générale et l'une des caractéristiques principales de la mondialisation. Des mesures complètes de libéralisation du commerce ont été prises par la majorité des pays en développement dans les différentes régions depuis le début des années 80 dans le cadre de réformes plus larges des politiques, pour la plupart suivant les conseils des institutions financières internationales prônant la stabilisation, la libéralisation et la privatisation.

⁴ Banque mondiale (2004). www.developmentgoals.org/poverty.htm.

⁵ Banque mondiale (2003). *Global Economic Prospects*.

Les réformes économiques et la libéralisation du commerce ont donné dans de nombreux pays en développement des résultats mitigés en termes de croissance économique soutenue et d'amélioration des indicateurs de développement humain. Néanmoins, l'ouverture au commerce international et à la concurrence découlant des réformes économiques et de la libéralisation peut être une source importante de croissance économique, et de nombreux cas de réussite montrent la voie à suivre. Il ne s'agit cependant pas d'une relation automatique de cause à effet, et d'autres mesures nationales et internationales de politique générale doivent être prises, dont certaines ne relèvent pas de la politique commerciale. En fait, si le commerce n'est pas une fin en soi, il reste un moyen de contribuer à un développement équilibré, équitable et soutenu s'il complète d'autres politiques – tant nationales qu'internationales – dans les domaines économique, social, technologique et environnemental.

17. Les expériences réussies de certaines NEI d'Asie de l'Est (même si elles ne sont pas à l'abri des grands chocs externes) démontrent le bien-fondé des approches stratégiques et vertueuses du commerce et des réformes des politiques commerciales axées sur la combinaison et la coordination des mesures de libéralisation du commerce, des politiques tarifaires et des politiques industrielles pour tirer du commerce international et des investissements des gains pour le développement. Un positionnement stratégique des politiques commerciales dans les stratégies de développement implique une approche coordonnée en ce qui concerne trois éléments fondamentaux étroitement liés: a) une orientation des politiques commerciales qui s'emploie à élargir l'accès des exportations aux marchés et à améliorer les conditions extérieures pour les exportations, notamment en s'efforçant d'éliminer les obstacles à l'accès aux marchés sur les marchés prisés et les autres marchés d'un pays; b) un ciblage des politiques économiques propre à soutenir la diversification de l'économie, le renforcement des capacités de l'offre et la création de conditions qui encouragent l'investissement intérieur et améliorent la compétitivité des entreprises nationales; et c) l'adoption de politiques d'accompagnement en ce qui concerne l'infrastructure matérielle liée au commerce, de politiques sociales et financières prévoyant des mesures adéquates dans le domaine du travail (par exemple des filets de sécurité et des programmes de modernisation et de recyclage pour faire face à la concurrence accrue et à l'ajustement structurel) et des cadres réglementaires solides et sains, y compris pour gérer les flux financiers.

18. L'effort international et national déployé pour faire en sorte que le commerce soit bénéfique au plan du développement doit se fonder sur une évaluation objective et réaliste de l'expérience des pays en développement dans le domaine des politiques, les incidences des politiques des pays développés sur les performances et perspectives commerciales des pays en développement et les réalités économiques et institutionnelles de ces derniers. Si les politiques des pays en développement eux-mêmes dans les domaines du commerce et du développement sont cruciales, le poids et l'impact toujours plus grands et parfois écrasants des politiques des pays développés sur les systèmes commerciaux, financiers et monétaires internationaux font que l'environnement extérieur revêt une importance cruciale. Des problèmes fondamentaux extérieurs au commerce doivent être réglés sans tarder par les responsables des politiques au niveau national et par la communauté internationale (gestion optimale des ressources, viabilité de la dette, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement, entre autres).

L'interdépendance du commerce et des politiques de développement

19. On attache une grande importance aujourd'hui à la manière de gérer l'interaction du commerce et des politiques de développement au niveau national et de parvenir à une symbiose bénéfique de ces politiques avec les processus économiques mondiaux. Les processus économiques mondiaux qui affectent les résultats des stratégies nationales de développement des pays en développement sont notamment le système commercial, financier et monétaire international; les marchés internationaux des biens, des services et des technologies; et le comportement des entreprises. Ces processus doivent donc tenir compte des efforts nationaux de développement et aller dans le même sens qu'eux. Les pays en développement doivent rationaliser leurs approches et faire preuve de cohérence dans leur manière d'aborder des situations, problèmes, initiatives régionales et capacités nationales très divers. En matière de commerce et de développement, il n'y a pas de recette unique ou universelle de politique qui permette d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Les politiques doivent plutôt être adaptées aux conditions nationales et s'inspirer des leçons acquises et des meilleures pratiques mises au point.

20. L'impératif d'une plus grande ouverture au commerce et à l'investissement, la vaste portée du système commercial international et l'importance accordée à la liberté économique, aux plans national et international, soulignent la nécessité de disposer de la souplesse et de la marge de manœuvre nécessaires pour faire des choix de développement qui correspondent aux niveaux de développement si l'on veut que les pays en développement progressent sur la voie des objectifs de développement du Millénaire adoptés par la communauté internationale. En gravissant l'échelle du développement, les pays développés ont dans le passé bénéficié, et bénéficient toujours, d'une marge de manœuvre politique importante en ce qui concerne leurs stratégies de développement. La marge de manœuvre politique est importante à long terme pour le développement et pour l'intérêt public (par exemple, dans des domaines tels que la création d'emplois; le transfert de technologie; le développement des industries et des entreprises au niveau local; la fourniture des infrastructures et des services essentiels; la protection de la diversité culturelle, du patrimoine, des connaissances traditionnelles et de l'environnement; l'amélioration des conditions sociales; l'égalité des chances et l'affectation de l'investissement étranger direct (IED) en fonction des priorités nationales, l'élimination de la pauvreté et la promotion de l'équité des sexes). Assurer le développement et la croissance économique dans des conditions optimales demande beaucoup d'expérimentation, un dialogue entre les parties prenantes au niveau national, et une nouvelle manière de concevoir au plan national les politiques et les innovations institutionnelles en se fondant sur les besoins et les intérêts véritables de la population. Cependant, cela n'est en rien incompatible avec la mondialisation, la libéralisation et les engagements multilatéraux. Ce qu'il faut, c'est qu'une marge de manœuvre politique suffisante soit prévue dans le nouveau système commercial international.

2. Corriger les déséquilibres économiques et institutionnels

Problèmes structurels et institutionnels

21. Il est de plus en plus largement admis qu'une approche qui tente d'intégrer uniformément dans un système commercial multilatéral des pays en proie à des degrés divers à des problèmes structurels, institutionnels, réglementaires et autres, peut donner lieu à des avantages et des coûts asymétriques. Ces déséquilibres sont dus à un certain nombre de facteurs institutionnels et

structurels tels que le niveau de revenu, la taille des opérateurs économiques, les types de spécialisation, et autres⁶. La rareté et le coût élevé des infrastructures, y compris celles qui sont liées au commerce, des moyens financiers, des technologies, de l'énergie, des transports, des techniques de commercialisation et des services à haut niveau de compétence augmentent les coûts de production dans de nombreux pays en développement, ce qui les rend moins compétitifs et freine la diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée. La plupart des pays en développement sont incapables d'offrir l'aide nécessaire pour encourager les activités d'exportation potentielles et naissantes, dans des domaines où ils pourraient avoir un avantage comparé effectif ou latent. Les carences structurelles et la ténuité du réseau institutionnel expliquent également la faiblesse de la capacité endogène d'absorption des coûts économiques, sociaux et humains que comportent les ajustements qu'imposent les chocs intérieurs et extérieurs. En outre, si certaines entreprises des pays en développement atteignent la masse critique nécessaire pour faire effectivement face à la concurrence sur les marchés mondiaux, la plupart des entreprises des pays en développement sont de petites et moyennes entreprises (PME).

22. Dans un contexte de ressources limitées, les pays en développement ont du mal à donner la priorité aux ressources nécessaires pour obtenir de bons résultats commerciaux alors que des priorités pressantes dans le domaine du développement (par exemple, la lutte contre la pauvreté généralisée, l'analphabétisme, la faim et la malnutrition, et les pandémies) mobilisent à juste titre une bonne part de l'attention des institutions et des allocations budgétaires. Sauf si l'intégration dans le système commercial international est réalisée assez progressivement avec un soutien adéquat, les coûts risquent d'en excéder les avantages. Tous ces facteurs doivent être pris en compte dans l'effort d'intégration du commerce dans le développement et du développement dans le système commercial international et les négociations commerciales. L'aide en faveur du commerce et l'aide en faveur du développement doivent donc être adaptées, convenablement ciblées et complémentaires. L'Union européenne le prouve avec ses fonds structurels et de cohésion destinés à faciliter l'intégration des nouveaux membres économiquement plus faibles⁷. L'aide à l'ajustement commercial fournie par les États-Unis au titre de la promotion du commerce (Trade Promotion Authority) le confirme également⁸.

⁶ Par exemple, le PIB moyen par habitant dans les pays développés en 2000 était de près de 27 000 dollars, soit 20 fois plus que dans les pays en développement. Deux sociétés seulement de pays en développement figurent parmi les 100 premières sociétés transnationales, classées en fonction de leurs avoirs étrangers.

⁷ Les fonds structurels comprennent le Fonds européen de développement régional destiné à aider les régions qui en ont besoin à rattraper leur retard de développement, le Fonds social européen et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. Le budget alloué aux fonds structurels a atteint 195 milliards pour la période 2000-2006. Le Fonds de cohésion couvre les membres de l'UE dont le produit national brut (PNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de la communauté et est destiné à contribuer à la promotion de la cohésion et de la solidarité économiques et sociales.

⁸ Les dispositions concernant l'aide à l'ajustement commercial destinées à aider les travailleurs qui perdent leur emploi du fait de la concurrence étrangère due aux accords commerciaux prévoient quelque 10 à 12 milliards de dollars sur 10 ans.

Cohérence des systèmes commerciaux et financiers

23. Une cohérence est nécessaire entre le commerce et les systèmes financiers internationaux pour entraîner une réelle amélioration des perspectives de développement, qui sont actuellement compromises par le niveau élevé des remboursements au titre de la dette et d'autres sorties de capitaux de nombreux pays en développement. L'apport net de ressources aux pays en développement, tel que mesuré par le solde des transactions courantes, est négatif. D'après les estimations préliminaires du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les transferts nets de ressources financières en provenance de ces pays, compte tenu des apports nets de capitaux, de l'augmentation des réserves et des paiements nets au titre des revenus d'investissements étrangers, ont atteint le niveau sans précédent de 192 milliards de dollars en 2002. Sur ce montant, quelque 90 milliards de dollars ont été transférés au titre des paiements nets sur les revenus d'investissements étrangers, ce qui dépassait le total des apports nets de capitaux, y compris les flux nets de capitaux publics, de 15 milliards de dollars environ. Les transferts nets de ressources financières des pays en développement vers les pays développés se produisent donc dans l'ensemble du monde en développement, même après la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. Les conséquences de cette situation sont graves, car cela signifie que les pays n'ont pas les moyens de réinvestir dans le développement les ressources financières engendrées par le commerce et qu'ils ne peuvent investir dans la poursuite de l'expansion du commerce.

3. Traitement spécial et différencié

24. Le Programme de travail de Doha a réaffirmé l'importance du traitement spécial et différencié pour les pays en développement en tant que principe central du système de l'OMC. Il réaffirme que «les dispositions relatives au traitement spécial et différencié font partie intégrante des Accords de l'OMC» et convient que toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié «seront réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles». L'objectif du traitement spécial et différencié dans les Accords de l'OMC peut être déduit de la clause d'habilitation, dans laquelle il est convenu que tout traitement différentiel et plus favorable accordé au titre de la clause par des membres développés à des pays en développement «sera conçu et, si cela est nécessaire, modifié pour répondre de manière positive aux besoins du développement, des finances et du commerce des pays en développement». C'est ainsi que de nombreux pays en développement, dans leurs multiples propositions de négociation, ont estimé que le traitement spécial et différencié devrait être établi sur une base contractuelle solide et adapté à leurs besoins spécifiques. La conclusion d'un accord sur un ensemble de dispositions relatives au traitement spécial et différencié, aussi bien intersectorielles que spécifiques à tel ou tel accord, qui présentent un intérêt commercial concret en termes de plus grande souplesse ou de traitement préférentiel, ferait avancer le programme pour le développement et renforcerait la confiance des pays en développement dans le système commercial multilatéral.

25. Un traitement spécial et différencié à large assise, non discriminatoire et axé sur le développement devrait être conforme aux grands principes suivants: a) renforcement du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) et de la non-discrimination dans le respect du principe d'une réciprocité moins que totale pour les pays en développement et de l'application chaque fois que possible du traitement préférentiel; b) stabilité, sécurité et prévisibilité plus grandes du traitement spécial et différencié; c) meilleur accès aux marchés pour les produits

de base, les produits manufacturés et les services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement et correction des déséquilibres actuels; d) souplesse et marge de manœuvre suffisantes pour les pays en développement en ce qui concerne les questions interfrontalières et les accords nécessitant des ressources importantes; e) nécessité de tenir pleinement compte de la dimension du développement dans les questions nouvelles et émergentes; f) périodes transitoires correspondant au niveau de développement et à la capacité de mise en œuvre des pays en développement; et g) amélioration de la cohérence pour faire en sorte qu'il soit tenu compte par les institutions financières internationales et les donateurs des considérations liées au traitement spécial et différencié.

4. Préférences commerciales

26. Le système généralisé de préférences (SGP) et les autres préférences commerciales multilatérales contribuent de manière notable à améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. La valeur totale des échanges réalisés dans le cadre de schémas de préférences s'élevait à 71,4 milliards de dollars en 2001 alors que la valeur totale des produits visés par ces derniers était estimée à 183 milliards de dollars, d'où un taux d'utilisation de 38 %. La marge de progrès est donc considérable tout en préservant les objectifs initiaux de non-discrimination et de non-réciprocité du SGP. Des initiatives telles que l'initiative «Tout sauf les armes», la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique adoptée par les États-Unis (AGOA) ainsi que les améliorations que l'Australie, le Canada et le Japon ont apportées dans leurs schémas sont positives. On estime toutefois que les PMA utilisent très peu les préférences par rapport aux possibilités offertes et aux produits visés⁹. Cela s'explique essentiellement par les conditions liées à ces préférences, en particulier les règles d'origine et les obstacles à l'entrée sur les marchés. Afin d'accroître l'intérêt et l'utilisation des préférences commerciales, il faut redoubler d'efforts pour les rendre plus stables, élaborer des règles d'origine réalistes adaptées aux capacités industrielles des pays en développement et élargir le nombre de pays et de produits visés. L'effritement des préférences inquiète les pays bénéficiaires. L'adoption d'initiatives, en particulier par des institutions financières internationales et la communauté des donateurs, visant à compenser cet effritement contribuerait à dissiper les craintes liées à la libéralisation de la clause NPF et aux pertes qui devraient en résulter.

5. La contribution des négociations commerciales multilatérales

27. La contribution du système commercial multilatéral à l'expansion du commerce international est indéniable et essentielle. La question fondamentale est de savoir quels aspects du Programme de travail de Doha auraient le maximum d'effets bénéfiques sur le développement et pour quels pays. Il faut tenir aussi compte des contributions relatives des mesures de libéralisation des pays en développement et de celles des prises par les autres pays. En outre, d'aucuns étaient d'avis que les pays en développement devaient trouver un juste milieu entre leurs objectifs en matière d'accès aux marchés et la préservation de leur marge d'action compte tenu des liens existant avec les stratégies de développement. On s'est interrogé sur la définition des priorités et des principaux domaines où des progrès doivent être enregistrés pour que les négociations commerciales aboutissent. Les gains projetés sont calculés en fonction de certaines

⁹ Voir le rapport de la CNUCED publié sous la cote TD/B/50/5, 7 août 2003.

hypothèses de base et ont une valeur potentielle qu'il faudra traduire en échanges et en gains réels grâce à des politiques et mesures nationales et internationales appropriées.

Agriculture

28. Dans la plupart des pays en développement, l'agriculture est le secteur prépondérant en tant que source d'emplois et de revenus, même si la valeur ajoutée y est relativement faible. Le commerce des produits agricoles est très important pour les pays en développement, ces produits représentant souvent plus de 50 % de leurs exportations totales. Étant donné que la dépendance des populations les plus pauvres à l'égard des denrées alimentaires est excessivement forte, aussi bien sur le plan des revenus que sur celui des dépenses, les négociations sur l'agriculture sont intimement liées à la question de la pauvreté. Les produits agricoles sont assujettis à des droits de douane beaucoup plus élevés que les autres produits, et les mesures de soutien interne et subventions à l'exportation restent importantes dans les pays développés. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le montant total du soutien à l'agriculture est estimé à 318 milliards de dollars, soit 1,2 % du PIB, en 2002¹⁰. Entre 1995 et 2000, en moyenne, 6,2 milliards de dollars de subventions à l'exportation conférant aux exportateurs un avantage direct de coût ont été versés chaque année dans le monde entier, en grande majorité dans les pays développés. En outre, les pays en développement ont du mal à accroître leurs recettes d'exportation en raison de problèmes tels que la progressivité des droits de douane et les réglementations sanitaires et phytosanitaires.

29. De nombreux pays ont souligné l'importance cruciale des gains découlant d'une réforme et d'une libéralisation du commerce agricole qui consisterait à améliorer l'accès aux marchés, à mettre en place des conditions égales de concurrence et à stimuler le secteur agricole des pays en développement. Les estimations de la contribution que la suppression complète des obstacles commerciaux dans l'agriculture apporterait à la prospérité mondiale varient grandement, mais le chiffre pourrait atteindre jusqu'à 165 milliards de dollars par an, dont le quart environ irait aux pays en développement¹¹. En cas de libéralisation totale, le commerce augmenterait de 25 milliards de dollars environ, dont 30 % environ pour les pays en développement. La question d'une réforme fondamentale passant par une diminution progressive des subventions à l'exportation, par des réductions substantielles des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce et par une amélioration considérable de l'accès aux marchés dans l'agriculture reste primordiale pour de nombreux pays en développement. Si les exportateurs de produits agricoles compétitifs d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont ceux qui ont le plus à gagner, les exportateurs potentiels qui améliorent leurs capacités de production et leur compétitivité seront aussi capables d'entrer et de se maintenir sur les marchés mondiaux. Les PMA, les petits pays et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, qui ont des difficultés à parvenir à la sécurité alimentaire et à développer leur propre production et offre, supporteront des coûts d'ajustement et auront besoin d'être soutenus

¹⁰ OCDE (2003). L'Union européenne a chiffré à environ 100 millions de dollars les fonds budgétaires effectivement versés par les pays développés alors que l'Union européenne a dépensé moins de 45 milliards de dollars par an.

¹¹ Anderson (2002).

– par exemple, par le biais de mécanismes de marché – pour appliquer la «Décision (de Marrakech) sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires» et pour que les membres de l'OMC prennent les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité

30. Les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles comportent des enjeux commerciaux importants pour les pays en développement en matière d'accès aux marchés, d'entrée sur les marchés et de flexibilité pour le développement. Si l'accès aux marchés est une condition préalable à l'entrée sur les marchés, elle n'est pas suffisante, d'où la nécessité de se préoccuper des conditions réelles d'entrée sur les marchés. Celles-ci ont des conséquences notables pour les pays en développement – coût élevé de mise en conformité et pertes commerciales potentielles ou réelles – car elles portent sur un nombre de plus en plus important de leurs produits d'exportation. Afin de profiter réellement des avantages découlant de la libéralisation de l'accès aux marchés des produits agricoles, il faut donc prendre des mesures novatrices visant à accroître de manière sensible les compétences et les capacités techniques des pays en développement, en particulier dans l'établissement de normes conformes aux normes et aux critères scientifiques internationaux.

31. La libéralisation du commerce des textiles, qui doit intervenir en 2005, est un thème intéressant particulièrement les pays en développement. Elle devrait se traduire dans ces pays par une hausse des revenus de 24 milliards par an, par une augmentation des recettes d'exportation de 40 milliards et par la création de 27 millions d'emplois environ¹². Les gains d'efficacité et les gains socioéconomiques pourraient être d'un niveau comparable dans les pays développés importateurs – par exemple, 18 milliards de dollars par an aux États-Unis¹³ et 25 milliards d'écus dans l'Union européenne¹⁴. Les exportations de fournisseurs préférentiels seraient mises sur un plan d'égalité avec celles des fournisseurs non préférentiels dans la mesure où les contingents disparaîtraient, mais elles bénéficieraient encore de tarifs préférentiels et d'autres avantages. En outre, les accords commerciaux régionaux en vigueur moduleraient les gains que les principaux fournisseurs non préférentiels tireraient de la mise en place du régime postérieur à l'Accord sur les textiles et les vêtements. Des mesures positives doivent être prises pour aider les pays en développement moins compétitifs à s'adapter à ce nouveau régime.

32. Dans les négociations s'inscrivant dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et des accords commerciaux régionaux, il est indispensable d'examiner les questions suivantes: a) suppression des droits de douane pénalisant les exportations des

¹² Fonds monétaire international/Banque mondiale (2002). *Market Access for Developing Country Exports – Selected Issues*. 26 septembre, p. 42 et 43.

¹³ Banque mondiale (1987). *Rapport sur le développement dans le monde 1987*, p. 176.

¹⁴ J. F. François, H. H. Glismann et D. Spinanger (2000). *The Cost of EU Trade Protection in Textiles and Clothing*. Document de travail n° 997. Kiel Institute of World Economics, août, p. 67.

pays en développement¹⁵; b) réduction de la progressivité des droits de douane et des crêtes tarifaires pour les exportations de produits transformés des pays en développement; c) poursuite de la libéralisation des secteurs présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement et les PMA; d) effritement des préférences pour de nombreux pays en développement; e) amélioration et simplification des procédures relatives aux règles d'origine; et f) réglementation et suppression, le cas échéant, des obstacles non tarifaires, et évolution des obstacles arbitraires à l'entrée sur les marchés, en particulier de ceux liés aux réglementations et normes techniques, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux prescriptions environnementales ainsi qu'aux structures et pratiques commerciales anticoncurrentielles.

33. Les codes facultatifs de conduite, les initiatives de commerce équitable et la responsabilité sociale des entreprises jouent un rôle de plus en plus prépondérant sur les marchés internationaux qui intéressent les pays en développement, et contribuent à sensibiliser aux aspects du commerce qui touchent à la société, à l'environnement et au développement. Par exemple, dans le secteur des produits de base, de nombreuses grandes entreprises sont amenées à renforcer leurs liens avec les fournisseurs des pays en développement dans le cadre de leur responsabilité sociale. Ces fournisseurs ont ainsi accès à de nouveaux marchés, souvent plus stables, ainsi qu'à des services variés tels que l'octroi de crédits et la fourniture d'intrants. En outre, ils peuvent conserver une part plus importante de la valeur ajoutée des produits dans leur pays. Toutefois, il faut veiller à ce que ces codes et initiatives a) n'introduisent pas de nouvelles conditions formelles aux échanges commerciaux, b) ne se transforment pas en obstacles aux exportations des pays en développement du fait de leur lourdeur, ou c) ne dissuadent pas les grandes entreprises d'investir dans des biens et services fournis par les pays en développement et de s'approvisionner auprès de ces derniers.

Services

34. Compte tenu du rôle central que les services jouent dans le développement, certaines conditions préalables doivent être remplies pour optimiser les avantages que les pays en développement retirent de la libéralisation du commerce des services, à la fois du fait des mesures autonomes qu'ils prennent et dans le cadre de l'AGCS. Il faut notamment, au niveau national, adopter des stratégies en matière de services, poursuivre des politiques macroéconomiques adaptées, renforcer les cadres réglementaire, institutionnel et de concurrence, mettre en place des services infrastructurels et garantir l'accès de tous aux services essentiels, surtout pour les pauvres. Le renforcement et le soutien des PME demeurent une priorité dans tous les secteurs de services des pays en développement. La libéralisation progressive de l'AGCS, assortie de conditions et de limitations appropriées, pourrait favoriser l'IED,

¹⁵ Dans les pays membres de l'OCDE, les droits de douane sur les produits industriels ont diminué suite aux diverses mesures de libéralisation adoptées au fil des ans et sont relativement faibles pour les produits provenant des PMA en particulier; toutefois, les droits de douane restants sont problématiques pour les pays en développement. D'après les calculs de moyenne simple effectués par la CNUCED, les droits de douane des pays développés (compte tenu des taux préférentiels) sont 38 % plus élevés sur les importations de produits industriels en provenance des pays en développement (soit 5,1 %) que sur celles provenant de pays membres de l'OCDE (3,7 %). Des crêtes tarifaires existent dans quelques secteurs précis tels que les vêtements (12,7 %), les produits du pétrole et du charbon (8,4 %) et les textiles (10,2 %).

en contribuant au développement des infrastructures, en créant des débouchés pour les exportations de services et en stimulant les importations de services et de technologies plus efficaces. Pour accroître la participation des pays en développement au commerce international des services, il importe de mettre en place une offre de services compétitifs et de garantir un accès plus facile et plus favorable à la technologie, aux réseaux d'information et circuits de distribution ainsi qu'à des renseignements exacts sur les marchés. Les pays en développement se heurtent aussi sur les marchés des pays développés à de graves obstacles commerciaux qui doivent être traités dans le cadre de l'application concrète de l'article IV de l'AGCS et d'engagements spécifiques pris en vertu de cet accord.

35. Des travaux de recherche récents laissent penser que la libéralisation du commerce des services pourrait se traduire par des gains socioéconomiques beaucoup plus élevés que dans d'autres domaines, en particulier sous le Mode 4. Si les pays développés relevaient leurs contingents pour l'admission de travailleurs temporaires, toutes qualifications confondues, dans des proportions égales à 3 % de leur main-d'œuvre, on estime que les gains annuels s'élèveraient à 150 milliards de dollars environ par an pour tous les pays¹⁶. Les montant des salaires rapatriés dans les pays en développement, qui s'élève à plus de 90 milliards de dollars par an, dépasse celui de l'aide publique au développement et de l'IED et constitue donc une ressource importante pour le développement et pour la réduction de la pauvreté.

36. La libéralisation de l'accès aux marchés selon le Mode 4 contribuerait de manière importante à rééquilibrer le système commercial international en assouplissant – mais en régulant – le mouvement de la main-d'œuvre pour satisfaire la demande croissante de services compétitifs sur le plan des coûts dans différents secteurs à forte intensité de main-d'œuvre des pays développés. La main-d'œuvre étant leur ressource spécifique et essentielle dans le commerce des services, les pays en développement doivent avoir accès au marché des services selon le Mode 4 pour participer à l'exportation de technologies de l'information et de la communication (TIC), de services aux entreprises et de services professionnels, de services de santé, de services éducatifs, de services audiovisuels, de services touristiques ainsi que de services de bâtiment et de travaux publics. Les arrangements bilatéraux ou unilatéraux en vigueur, qui sont arbitraires et modifiables, devraient être inscrits dans le cadre plus prévisible d'engagements multilatéraux de libéralisation veillant à: a) accroître la portée, le champ et l'intensité des engagements pris au titre du Mode 4 qui sont dissociés du Mode 3 (présence commerciale); b) préciser les questions traitées; c) supprimer l'examen des besoins économiques et du marché du travail; d) rendre plus transparentes et rationaliser les procédures de visa, de permis de travail et d'autres prescriptions réglementaires et s'assurer que celles-ci ne restreignent pas le commerce plus que nécessaire; et e) faciliter la reconnaissance de l'équivalence des diplômes et qualifications.

37. La sous-traitance, qui relève du mode 1 de l'AGCS (fourniture transfrontière de services grâce aux TIC), est un nouveau domaine où les pays en développement détiennent un avantage comparatif. Phénomène initialement et principalement limité aux pays membres de l'OCDE, elle revêt dorénavant une dimension Nord-Sud. Les dépenses mondiales d'externalisation sont estimées à 320 milliards de dollars en 2003 et devraient atteindre 827 milliards de dollars

¹⁶ Winters, L. A., Walmsley, T. L., Wang, Z. K. et Grynberg, G. (2002). *Negotiating the Liberalisation of the Temporary Movement of Natural Persons*, mars.

en 2008. Pour les pays en développement, elles représentent une source potentielle considérable de gains immédiats et durables pour le développement. Les possibilités pour les pays en développement sont beaucoup plus vastes et un grand nombre d'entre eux devraient accroître de manière sensible leur présence sur les marchés mondiaux de la sous-traitance. Vingt-cinq pour cent des services traditionnels liés aux TI devraient être délocalisés dans des pays en développement d'ici 2010¹⁷. En outre, les économies réalisées en termes d'efficacité et de coût grâce à la sous-traitance sont essentiellement réinvesties dans l'économie des pays d'origine, contribuant ainsi à la viabilité d'entreprises créatrices d'emplois.

6. Commerce et concurrence

38. La concentration croissante du pouvoir commercial dans les mains de quelques méga-entreprises qui ont une présence et qui jouent un rôle au niveau mondial pénalise particulièrement les pays en développement. En outre, la constitution de monopoles internationaux ainsi que les ententes et pratiques anticoncurrentielles existant dans les réseaux internationaux de distribution entravent l'entrée sur les marchés des exportations des pays en développement. Si l'on y ajoute les conditions oligopsonistiques prévalant sur les marchés dans des secteurs clefs, tout cela tend à réduire le pouvoir de négociation des producteurs et des entreprises des pays en développement, ainsi que la valeur ajoutée conservée par ces derniers et leur participation aux chaînes de valeur, et à restreindre leur entrée sur les marchés. La capacité d'innovation, de diversification et d'acquisition de technologies des pays en développement est également entravée par les régimes de droits de propriété intellectuelle et les conditions restrictives de franchisage et d'octroi de licences établis par les entreprises dominantes.

39. Les pays en développement ont besoin d'un cadre national de la concurrence adapté à leurs besoins et à leur niveau de développement, et parallèlement d'une assistance technique et financière au renforcement des capacités. La mise en œuvre d'une politique de concurrence axée sur le développement, assortie d'une coopération intergouvernementale et respectée par les entreprises, joue un rôle notable dans la promotion d'entreprises compétitives et dynamiques. Au niveau national, la concurrence contribue au succès des réformes économiques, notamment par des mesures bien conçues et bien ordonnées de libéralisation du commerce, de déréglementation, de privatisation et d'ouverture à l'IED. Dans l'agriculture et dans l'industrie, dans les services et dans le secteur technologique, les gouvernements des pays en développement doivent adopter une politique de concurrence sur mesure afin d'instaurer un cadre favorable au renforcement des capacités et de la compétitivité qui permette d'accroître l'efficacité de l'économie et le bien-être de la population. En outre, les pays en développement doivent soutenir le développement de leurs producteurs et de leurs entreprises, qui sont essentiellement des PME afin que ceux-ci puissent acquérir une taille suffisante et être viables grâce à des politiques et instruments différents. Au niveau international, les gouvernements doivent, conformément à l'Ensemble de principes des Nations Unies sur la concurrence¹⁸, prendre des mesures concrètes

¹⁷ *Financial Times*, 17 mars 2004.

¹⁸ L'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence a été négocié et adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale le 22 avril 1980. Il contient des principes et des règles à l'intention des gouvernements, des entreprises (notamment des STN) et des groupements régionaux et sous-régionaux. Il prévoit aussi des mesures internationales et un traitement préférentiel ou différencié en faveur des pays en développement.

pour abolir les structures et les pratiques anticoncurrentielles, et intensifier leur collaboration avec les pays en développement afin d'aider les producteurs et les entreprises de ces pays à tirer parti des mesures adoptées.

7. Produits de base

40. Le Consensus de Monterrey a souligné la nécessité d'atténuer les conséquences de la diminution des recettes d'exportation pour les pays tributaires des produits de base. La production et le commerce de produits de base jouent un rôle considérable dans le maintien de moyens d'existence durables pour les pauvres ainsi que dans les exportations et la croissance des très nombreux pays en développement tributaires de ces produits. Les recettes d'exportation de la moitié des pays en développement proviennent à plus de 50 % des produits de base autres que les combustibles (cette proportion est des deux tiers si l'on prend en compte les combustibles). Au cours des 10 dernières années, ces pays n'ont pas réduit de manière notable leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base et le nombre de produits exportés n'a pas augmenté sensiblement. Les fluctuations de prix ont continué de caractériser la quasi-totalité des marchés et elles semblent même s'être aggravées. L'indice d'instabilité des prix des produits de base calculé par le secrétariat de la CNUCED (écart mensuel moyen par rapport à la tendance exponentielle) en dollars des États-Unis courants s'établissait à 2,8 % pour la période allant de 1999 à 2002, contre 1,8 % 10 ans plus tôt, de 1989 à 1992.

41. L'ampleur des fluctuations de prix varie considérablement selon les groupes de produits de base et les produits eux-mêmes: les cours des oléagineux, des huiles végétales, des minéraux, des minerais et des métaux fluctuent en moyenne davantage que ceux des matières premières agricoles, des denrées alimentaires et des boissons. Au cours des dernières décennies, les prix réels de certains produits importants ont continué de chuter. En 2002, l'indice des prix des matières premières agricoles ajusté d'après l'indice des prix des exportations de produits manufacturés des pays industriels en dollars des États-Unis (74) était inférieur de moitié à la valeur atteinte en 1980 (145). Entre 1998 et 2002, on a assisté à une baisse considérable du prix de certains produits de base présentant un intérêt primordial pour les exportations des pays en développement, tels que le café, le coton et le sucre. Les pays producteurs de café et les pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest auraient respectivement engrangé des recettes supplémentaires d'un montant de 19 milliards de dollars et de 1 milliard de dollars entre 1999 et 2002 si les prix étaient restés à leur niveau de 1998. Le prix du café acheté aux producteurs est actuellement inférieur d'un tiers environ au prix pratiqué au milieu des années 90.

42. La baisse séculaire des prix réels des produits de base et leur forte fluctuation ont des incidences directes sur la pauvreté, les agriculteurs n'ayant pas les moyens d'engranger les recettes supplémentaires nécessaires pour investir dans la hausse de la productivité grâce à une utilisation plus intensive et appropriée du capital et des intrants, ou pour diversifier la production destinée à l'exportation. En outre, face aux risques importants liés à l'agriculture et faute de savoir y faire face, les financiers ont généralement été réticents à fournir les capitaux de démarrage et le fonds de roulement nécessaires. La gestion des fortes fluctuations des produits de base est une tâche redoutable pour les gouvernements et les entreprises. Elle est compliquée par l'apparition de structures de marché de plus en plus concentrées au niveau national et par l'existence de normes et de prescriptions strictes sur les marchés des pays développés. Si les tendances actuelles se poursuivent, un grand nombre de pays en développement tributaires des produits de base risquent d'être exclus des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale,

ce qui aurait des incidences graves sur la croissance, le développement durable et la pauvreté dans ces pays.

43. Il est temps de donner un rang de priorité élevé aux produits de base dans le commerce international et dans la coopération pour le développement afin que ceux-ci créent des ressources pour le développement. Le rapport du Groupe de personnalités sur les questions relatives aux produits de base constitué par la CNUCED comprend plusieurs recommandations pertinentes, notamment sur la nécessité de renforcer un accès aux marchés équitable et prévisible pour les produits de base qui sont d'une importance fondamentale pour les pays en développement, de s'attaquer au problème de la surproduction, de faciliter l'accès à des mécanismes de financement compensatoire véritablement opérationnels, de renforcer les capacités et les institutions, et d'étudier les possibilités de créer un nouveau fonds international de diversification.

44. Dans le cadre du système commercial multilatéral, les négociations commerciales en cours pourraient, conformément au mandat de Doha, contribuer à la hausse des prix des produits de base et à la diversification des exportations des pays en développement. Il faudrait s'attacher à fournir une assistance pour atténuer les conséquences de la diminution des recettes liée à la baisse des prix découlant de la surproduction structurelle, notamment grâce à des facilités du Fonds monétaire international, et s'intéresser aux moyens de réduire la fréquence et l'ampleur de ces pertes en utilisant des instruments financiers et des instruments de gestion des risques liés aux prix et en mettant en œuvre des programmes de diversification. Il faut accroître les revenus agricoles grâce à une hausse de la productivité, à la diversification de la production et à un accroissement de la valeur ajoutée. Une assistance est aussi nécessaire pour renforcer la participation des pays en développement aux chaînes mondiales d'approvisionnement et leur capacité de satisfaire aux critères de qualité et autres prescriptions découlant d'accords internationaux ou correspondant aux exigences du marché.

8. Commerce et environnement

45. On admet de plus en plus que le commerce et l'environnement sont souvent intrinsèquement liés. Le commerce international influe sur la production nationale de biens et de services, laquelle a des incidences sur l'environnement. La réglementation environnementale nationale joue un rôle important dans la gestion de ces impacts. Les gains provenant du commerce peuvent aussi fournir les ressources nécessaires à la protection de l'environnement. Inversement, l'environnement et les préoccupations environnementales influent aussi sur le commerce. L'environnement naturel est la source de production de nombreux produits exportés en particulier par des pays en développement et un élément important de leur développement durable à long terme. Les préoccupations environnementales croissantes, reflétées au niveau international dans des accords multilatéraux et aux niveaux national et local dans les réglementations et normes en vigueur, ainsi que la préférence des consommateurs pour des produits plus «verts» influent de manière croissante sur la compétitivité et sur la structure des échanges.

46. Si l'environnement est important pour les pays en développement, la plupart d'entre eux considèrent que les négociations menées au sein de l'OMC devraient viser à renforcer la synergie entre commerce et environnement dans l'optique d'un développement durable et non pas créer des obstacles supplémentaires au commerce. L'environnement joue un rôle dans de nombreuses questions inscrites au Programme de travail de Doha, notamment l'agriculture,

les services, l'accès aux marchés des produits non agricoles et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Il importe de promouvoir des objectifs de développement durable plus larges qui sortent du cadre de l'OMC et qui portent aussi sur les contraintes de capacité des pays en développement ainsi que sur des mesures d'incitation et de facilitation plutôt que sur des mesures et restrictions commerciales. Parmi les questions qui intéressent particulièrement les pays en développement figure la nécessité de traiter les problèmes environnementaux mondiaux en adoptant une série de mesures appropriées, notamment des mesures de facilitation et, si nécessaire, des mesures commerciales; la participation à l'élaboration des normes et de leurs équivalences; le recensement des biens et services environnementaux qui procurent les gains les plus larges possibles pour le développement durable des pays en développement; la préservation, la protection, la promotion et l'exploitation des savoirs traditionnels aux fins du développement durable, notamment grâce à la protection de la propriété intellectuelle et à des systèmes de partage des avantages; ainsi que la promotion de la production et des exportations pour des marchés de niche à fort potentiel de valeur ajoutée.

9. Transfert de technologie

47. L'amélioration des capacités technologiques et la mise en valeur des ressources humaines jouent un rôle fondamental dans le renforcement des capacités productives et dans la hausse de la compétitivité. À ce propos, il est essentiel de disposer d'une plus grande marge d'action pour innover ainsi que pour adapter et améliorer la technologie en fonction des conditions et des exigences locales. Les prescriptions découlant de l'application des droits de propriété intellectuelle et d'autres obligations relevant notamment de l'Accord sur les ADPIC doivent donc tenir compte de cet important objectif de développement. La flexibilité permise par l'Accord sur les ADPIC doit être pleinement utilisée par les pays en développement. La contribution des TIC au développement est devenue cruciale à la suite de la révolution technologique de la dernière décennie. Il est temps de revoir la conception du transfert de technologie et du renforcement des capacités. Les pays développés doivent inciter leurs entreprises à transférer savoir-faire et technologie aux pays en développement. En outre, l'acquisition de compétences dans le domaine des TIC joue un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité car celle-ci contribue à réduire les coûts de transaction dans la production et l'échange de biens et services ainsi qu'à accroître l'efficacité de la gestion et l'emploi.

10. Accords commerciaux régionaux

48. La multiplication, l'essor et le renforcement des accords commerciaux régionaux ont été notables au cours des 10 dernières années. Actuellement, 215 accords commerciaux régionaux au total sont en vigueur. Quarante pour cent environ du commerce mondial étaient régis par ces accords en 2000 et plus de 50 % devraient l'être en 2005. Les accords commerciaux régionaux et les accords commerciaux bilatéraux de «nouvelle génération» conclus récemment portent de plus en plus non seulement sur le commerce des marchandises, mais aussi sur des domaines de «politique intérieure» tels que le commerce des services, l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics, le marché du travail, l'environnement et la coopération pour le développement, et sortent donc du cadre des disciplines multilatérales et des engagements de libéralisation (obligations plus strictes que celles de l'OMC). En outre, les accords commerciaux régionaux peuvent avoir pour effet de créer ou

de détourner des échanges commerciaux, ce qui pose la question de la relation et de la cohérence entre libéralisation du commerce et réforme de la politique commerciale dans le cadre de ces accords et du système commercial multilatéral. La multiplication des accords commerciaux régionaux, en particulier entre les principales nations commerçantes, suscite chez les pays en développement et chez d'autres pays n'y participant pas la crainte d'une détérioration éventuelle de leurs conditions d'accès à ces marchés intégrés et d'une fragmentation du système commercial multilatéral. Une évolution importante a été l'essor des accords commerciaux régionaux Nord-Sud et Nord-Sud-Sud. Plusieurs pays en développement sont en train de transformer leurs relations commerciales et économiques avec les pays développés qui leur accordaient des préférences en zone de libre-échange réciproque, comme en témoignent les négociations entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne sur un accord de partenariat économique, les Accords euroméditerranéens entre l'Union européenne et les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et les négociations sur l'Accord de libre-échange des Amériques entre les pays de l'hémisphère occidental. La difficulté pour les pays en développement dans ces nouvelles formes d'accords commerciaux régionaux est de déterminer le degré et le rythme appropriés de libéralisation, ainsi que le traitement spécial et différencié, compte tenu de leurs capacités économiques et de leurs ressources de négociation limitées et de la poursuite des négociations de Doha.

11. Commerce Sud-Sud

49. Les accords d'intégration régionale entre pays en développement (accords Sud-Sud) n'échappent pas à la multiplication et au renouveau des accords commerciaux régionaux. Plusieurs accords Sud-Sud ont accéléré les programmes de libéralisation interne portant sur le commerce des marchandises et ont lancé le difficile processus de libéralisation du commerce des services afin de renforcer les capacités nationales et d'aider à développer des spécialisations. Tout en étant particulièrement bénéfiques pour les pays en développement, ces efforts d'intégration visent à exploiter pleinement les possibilités de développement notamment en poursuivant une «intégration plus profonde», y compris par la mise en place d'infrastructures.

50. Même si le commerce Sud-Sud représente à peine plus de 10 % du commerce mondial total, il ne cesse de gagner en importance et représente une chance notable pour les pays en développement d'accroître leurs exportations. Plus de 40 % des exportations de ces pays sont destinées à d'autres pays en développement et les échanges entre ces pays augmentent à un rythme annuel de 11 %. Cette transformation «silencieuse» est renforcée par une hausse de l'investissement, par un transfert de technologie accru et par des relations interentreprises croissantes au niveau intrarégional mais aussi de plus en plus au niveau interrégional. Cela laisse présager l'apparition d'une nouvelle «géographie commerciale» dans les pays du Sud. Le commerce Sud-Sud, à travers le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), peut jouer un rôle complémentaire pour accroître et élargir les possibilités d'accès aux marchés interrégionaux des pays en développement. Il faut trouver des moyens de relancer le SGPC.

12. Indicateurs et évaluations du développement

51. Il est nécessaire d'avoir une connaissance plus générale de l'interaction du commerce et des gains pour le développement ainsi que des synergies positives existant entre les politiques et négociations commerciales nationales et internationales, d'une part, et les stratégies de

développement, d'autre part. Dans ce contexte, la définition de normes ou d'indicateurs communs servant à mesurer les gains pour le développement est une tâche particulièrement importante et difficile. Ces indicateurs peuvent ensuite servir à évaluer la contribution des résultats commerciaux au développement. Pour procéder à ces évaluations, il faut élaborer une méthode et adapter les institutions aux réalités de chaque pays en développement. Le secrétariat de la CNUCED a présenté de grands domaines de recherche et d'analyse sur des indicateurs du développement lié au commerce à la cinquantième session ordinaire du Conseil du commerce et du développement en octobre 2003. On s'efforce actuellement d'élaborer une méthode pour évaluer quantitativement et qualitativement les liens entre commerce et développement, et de recenser les besoins et les gains des pays en développement ainsi que les efforts de solidarité déployés pour répondre à ces besoins et garantir des gains pour le développement. Une évaluation plus approfondie des incidences à court terme et à long terme de tout futur accord commercial sur le développement doit être réalisée. La Déclaration de Doha (par. 49) stipule que les négociations sont «menées en vue d'assurer des avantages à tous les participants et de parvenir à un équilibre global dans les résultats des négociations». Par ailleurs, les lignes directrices et procédures pour les négociations sur le commerce des services (par. 15) prévoient une évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs de l'article IV, avant d'achever les négociations sur le commerce des services.

V. CONTRIBUTION DE LA CNUCED

52. Il est essentiel de mettre en place, dans les domaines du commerce et du développement, une solidarité – internationale, multilatérale, régionale ou nationale – inspirée des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire pour atteindre l'objectif de la onzième session de la Conférence visant à garantir la contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement et à promouvoir la cohérence entre les stratégies de développement nationales et les processus économiques mondiaux dans l'optique de la croissance économique et du développement, en particulier des pays en développement. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et par le biais des activités menées dans ses trois domaines de compétence – délibérations intergouvernementales et formation de consensus, travaux de recherche et d'analyse directives, assistance technique et renforcement des capacités –, la CNUCED peut apporter une contribution importante à la concrétisation de la nouvelle conception de la politique commerciale pour le développement. Elle constitue un partenaire important dans le cadre des efforts déployés pour faire aboutir les négociations du Programme de Doha après Cancún et traduire dans les faits l'objectif de développement. Elle peut préciser les conditions des règles multilatérales et des politiques et mesures internationales liées et rattachées aux stratégies nationales de développement. Elle peut préciser comment les règles multilatérales et les politiques et mesures internationales peuvent être adaptées aux besoins particuliers et à la marge d'action de pays en développement se situant à différents niveaux de développement. Dans le cadre en évolution rapide du commerce international, la CNUCED peut suivre et présenter divers scénarios pour garantir que leurs incidences sur le développement seront comprises de manière globale et traitées dans le contexte de la gouvernance mondiale.
